



SAINTE-JULIE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### **« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-86 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE DE CATÉGORIE 4 DANS LA ZONE I-154**

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, du projet de règlement 1101-86 amendant le *Règlement de zonage 1101*, tiendra une assemblée publique de consultation le **8 avril 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est de permettre l'entreposage de catégorie 4 dans la zone industrielle I-154 afin de régulariser certaines situations existantes.

Plus précisément, il s'agit d'ajouter à la grille des usages et des normes de la zone la catégorie d'entreposage permettant le stockage de pièces d'équipement et de matériaux manufacturés ou utilisés sur place pour les entreprises du secteur.

Il faut également préciser que la réglementation actuelle prescrit déjà de ceinturer ce type d'entreposage afin qu'il ne soit pas visible des voies publiques de circulation.

Ce projet de règlement vise uniquement la zone I-154.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 mars 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate